BUREAU EXECUTIF

PV BE DE LA REUNION N°5-2020

11 mai 2020

Présidence :Eric Raul

Membres élus présents en visioconférence : Marilyn Georgel, Jacqueline Dolosor, Joël Jollit, Patrick Gaumondie Françoise Jeante

Invités Présents : Michaël Bournazeix (salarié Directeur Sportif LANA)
Ludovic Martin (salarié en charge de la Formation en LANA)

CTS invités présents : Fabien Lambolez, Thierry Vigneron

CTS invités excusés : Bernard Mossant, Frédéric Taillard, Patricia Djaté-Taillard

Début de la séance : 14H – Fin de la séance : 16H30

En ouverture de la réunion du Bureau Exécutif les membres présents ont une pensée pour ceux qui nous ont quittés

- Jean-Louis Fresneda Kinésithérapeute, membre de la commission médicale LANA, acteur historique de l'athlétisme en Aquitaine, puis Nouvelle-Aquitaine, mais aussi entraineur de nombreux athlètes dont certain(e)s sont devenu(e)s, depuis, à leur tour, des encadrants de notre sport,
- les dirigeants, officiels, entraineurs, victimes de l'épidémie de coronavirus COVID 19 dont la disparition laissera un vide difficile à combler.

1) ADOPTION DU PV DU BUREAU EXECUTIF DU 16 AVRIL 2020

Jean-Pierre Rouquier, Trésorier Général , souhaite apporter des modifications à son intervention sur le compte-rendu concernant l'Agence Nationale du Sport.

Au lieu de "*Seuls les clubs ayant une certification peuvent déposer une demande de subvention pour 2 actions maximum* «. Il faut lire "*seuls les clubs labellisés …"*

PV adopté à l'unanimité.

2) VIE DE LA LIGUE

Toutes les réunions ont lieu en visioconférence ou téléphone.

Eric Raul fait état des échanges avec

- Claude Deriau Reine, Directeur de l'UNSS, pour la Rectrice de l'Académie de Bordeaux sur le Protocole relatif au dispositif d'appui à la reprise scolaire « Sport, Santé, Culture et Civisme «, en sortie de confinement à destination des fédérations et clubs sportifs de Nouvelle-Aquitaine.

- Dispositif 2S2C : Le retour progressif à l'école et en groupes réduits de 15 élèves à partir du 11 mai 2020 doit permettre l'accueil des élèves par d'autres intervenants que leurs professeurs afin d'encadrer une activité physique et sportive. cf. voir circulaire du 8 mai 2020 Ministère des Sports, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

- CROS Nouvelle-Aquitaine, qui a initié une enquête auprès de l'ensemble des clubs de Nouvelle-Aquitaine.
  Que peut le Mouvement Sportif ?
  Quel est l'impact du Covid 19 sur votre structure ?
  Comment s'en sortir ? …

  Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine a voté une enveloppe de 5 millions d'euros comme fonds de soutien d'urgence à l'économie Sociale et Solidaire dont le sport fait partie.
  Une réflexion est en cours afin de savoir si le sport professionnel peut en bénéficier.

- Maison Régionale des Sports de Talence (gestion : CROS N-A)
  Plan de reprise des activités à la MRS – Françoise Jeante fait partie du Comité de suivi du plan de reprise des activités. A ce jour et jusqu'au 18 mai 2020 la MRS de Talence reste fermée.

Le télétravail reste de rigueur et un protocole de déconfinement va être mis en place.
100 personnes, environ, travaillent à la MRS et nous devrons nous adapter au nouveau fonctionnement de la MRS . Pas tous les salariés en même temps – gestion des flux .
La MRS restera fermée au public et les élus font partie du public (!).
Interrogation sur « *qui va payer le surcoût* » ? Rien de prévu pour l'instant

- Maison Régionale des Sports GAIA de Limoges (gestion : Conseil Régional N-A)
  Accueil : Le bâtiment sera fermé au public et ne restera donc accessible qu'aux résidents.
  Les mesures sanitaires ont été mises en place.

- Locaux sportifs de Poitiers (gestion : LANA / Ligue Judo)
  Le ménage, dans les parties communes de l'Immeuble, est effectué 3 fois par semaine.
  Une entreprise de désinfection passera dans les locaux de la Ligue avant la reprise.
  La mise en place de la reprise après déconfinement est à l'étude en respect des règles sanitaires.

3) SITUATION CORONAVIRUS – MESURES DE FIN DE CONFINEMENT

Après 55 jours de confinement en France, il sera nécessaire d'établir un protocole de reprise (cahier des charges) avant la reprise des activités en respectant les règles de la sécurité sanitaire.

En ce qui concerne la reprise sportive dans les structures d'entraînement qui dépendent de la LANA, nous sommes dépendants des propriétaires des équipements. Le Président A. Giraud a écrit au Président des Maires de France afin que les Mairies rouvrent les installations rapidement.

Publication du guide du pratiquant sur le site FFA

L'Athlétisme devrait changer et il ne sera plus possible de faire « *comme avant* » ; nous devrons modifier nos habitudes anciennes et ne plus pratiquer complètement l'Athlétisme que l'on connaissait.

Il est souhaitable d'organiser des championnats Régionaux s'il y a des championnats de France. A l'heure actuelle de nombreuses incertitudes demeurent pour avoir la disponibilité des installations sportives.

Impératif de fournir une information sanitaire avec des affiches sur les gestes barrières, du gel hydro alcoolique, masques… pour les salariés, les intervenants, et les structures d'entrainement Ligue.

Eric Raul précise que les structures d'entrainement ne pourront être ouvertes, de façon progressive, que si conditions sanitaires sont respectées et que le protocole de reprise mis en place sur chaque structure d'entrainement LANA, ou les bureaux administratifs, sera validé par le Bureau Exécutif de la Ligue.
Pour l'instant, pas de reprise des entraînements pour les athlètes des Pôles Espoirs et du CNE Territorial (sauf en CREPS) ; les athlètes peuvent cependant reprendre une activité avec leur club, si cela est possible.

Comment gérer les entraîneurs de Pôles Espoirs avec le respect des règles sanitaires ? Pour la réouverture des structures Ligue les entraîneurs devront suivre le protocole de reprise indiquant toutes les mesures sanitaires à appliquer.

Sur proposition d'Eric Raul, le Bureau Exécutif nomme, à l'unanimité, Françoise Jeante, Secrétaire Générale, référente COVID 19 de la Ligue.

Plusieurs solutions sont à envisager avant la reprise des activités en accord avec les salariés de la Ligue, et après avis du Comité Social et Economique, basées sur la progressivité et la sécurité sanitaire.

Françoise Jeante travaille sur un projet de charte du télétravail et de document unique d'évaluation des risques.

4) AGENCE NATIONALE DU SPORT– ANS (Jean-Pierre Rouquier, Trésorier Général)

Lors de la réunion avec l'ensemble des référents ANS des ligues il a été demandé de faire une relance vis-à-vis des comités départementaux d'Athlétisme et des clubs labellisés afin qu'ils puissent déposer leurs demandes de subventions pour ceux qui ne l'avaient pas encore fait.
En ce qui concerne les comptes rendus des actions 2019, un seul club de la Ligue, pour une action, n'a pas répondu. Une relance spécifique lui sera adressée.

Pour la campagne 2020, la nouvelle date limite de dépôts des dossiers PSF/ANS a été fixée au 15 mai 2020 (ex 19/04/20), la clôture des instructions par la ligue étant fixé au 15 juin 2020 (ex 11/05/20), pour une validation par la FFA le 15 juillet.
L'ANS quant à elle devrait notifier les décisions d'attribution en juillet-août, pour une mise en paiement courant septembre 2020.
A la date du 4 mai 2020, au niveau national, 180 structures représentant 148 clubs, 24 comités départementaux d'athlétisme et 8 ligues régionales avaient déposé leurs demandes par la procédure informatisée du compte ASSO, représentant un montant de demande de 1,9 million d'Euros. Pour rappel, le montant attribué en 2019 a été de 3,384 millions d'Euros.

A compter du 18 mai 2020 les services de la FFA débuteront la pré instruction des dossiers de demande PSF/ANS afin de ne transmettre pour le 20 mai 2020, aux référents des Ligues, par l'intermédiaire de la procédure OSIRIS, que les seules demandes éligibles.

Les principales vérifications portent à s'assurer que :
- les clubs sont labellisés et qu'au moins une demande concerne un secteur pour lequel ils ont un label,
- les montants des demandes de subventions sont au moins égaux à 1 500,00 € ou à 1 000,00 € pour les clubs situés en ZRR,
- les règles de bases sont respectées,
- le RIB est fourni.

En ce qui concerne les demandes qui portent sur un financement de l'Equipe Technique Régionale (ETR), il est rappelé que la demande de subvention par les ligues doit être une action à destination de l'ETR et non destinée à son fonctionnement.
Pour les structures qui bénéficiaient de la part de l'état d'une subvention de la DRDJSCD, au titre du BOP 219, un appel à projet sera fait par l'ANS dans le courant du mois de mai 2020, et instruit par les services la DRDJSCS, comme antérieurement ; le financement étant du ressort de l'ANS.

5) FORMATION ATHLETISME

Eric Raul indique que la Commission Régionale de Formation (CRF) de la Ligue a organisé 10 réunions en visio, pendant la période de confinement, qui ont porté sur les 4 domaines de la formation avec la participation des responsables nationaux de chaque domaine. Nombreux échanges constructifs entre les participants.

Un document propre à notre Ligue « l'OFA en LANA » sera édité début Juin 2020 pour préciser des modalités pratiques de fonctionnement de la formation.
Ce livret de la Ligue sera accessible sur le site à tous ceux qui voudront se former.

Les Clubs, par l'intermédiaire de leur Comité Départemental d'Athlétisme, pourront répondre aux besoins en formation afin d'organiser les modules.

Ludovic Martin, chargé de mission formation à la Ligue, est à la disposition des personnes et des clubs de la Ligue pour faciliter les parcours individuels jusqu'à la délivrance des diplômes fédéraux.

6) CALENDRIER HORS-STADE 2020, suite circulaire n°22 du 27 avril 2020 FFA (Question de P Gaumondie)

Patrick Gaumondie, Vice-Président, s'interroge sur le calendrier running de la Ligue et les démarches administratives à mettre en place à la suite de la crise sanitaire, ce qui peut poser des difficultés aux organisateurs des manifestations running.

Pour les manifestations soumises à déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente (Mairie ou Préfecture), une demande d'avis relative au respect des règles techniques et de sécurités édictées par la FFA est adressée au Comité Départemental de la FFA (commission départementale running). Il est dérogé à l'obligation de recueillir l'avis de la FFA lorsque la manifestation est organisée par des membres de la FFA (club affilié, Comité Départemental) et que cette manifestation est inscrite au calendrier officiel des compétitions organisées ou autorisées par la FFA.

Pas d'instruction de dossiers du 13 mars au 24 juin 2020 à la demande du Ministère de l'intérieur.
La circulaire N°22 de la FFA est conforme aux mesures en vigueur et le Bureau Exécutif considère que les procédures doivent être respectées.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Michaël Bournazeix, Directeur sportif, souhaite la reprise des réunions de la Commission Régionale Technique de la Ligue entre les élus et les cadres techniques, afin de partager les informations techniques, prendre les décisions de façon concertée, et plus généralement assurer la coordination pour tout ce qui concerne les actions techniques/

Eric Raul partage la demande et propose de rechercher une date pour la réunion (visio) qui puisse convenir à la majorité des participants (vendredi 29 mai 2020).

- Une discussion s'engage sur la reprise des activités sportives après le déconfinement et sur les déclarations du Président A. Giraud :

  « rien ne pourra plus être comme avant et ne devra plus être comme avant »…

  « des fonctionnements nouveaux vont se mettre en place » .. (voir communiqué du Pdt A Giraud sur le site de la FFA)

Les activités sportives, dont l'athlétisme, vont connaître des évolutions liées à celles de la société dans son ensemble. Il va falloir apprendre à vivre avec le coronavirus tant que l'on pas trouver les moyens de le combattre. Les conséquences du confinement sont assimilables à des blessures dont on ne mesure pas exactement les effets. Nous n'avons pas de référence ou d'expérience sur une situation identique.
Il faut renouer avec les *compétitions plaisirs* et ne pas transformer toutes nos épreuves en Championnats. Il faut rendre le *plaisir* plus présent et imaginer de nouvelle forme d'activité comme, peut-être, des meetings flash très locaux… Il est fait appel à l'imagination des clubs pour proposer des solutions adaptées aux circonstances.

- A la demande d'Eric Raul, Michaël Bournazeix, actualise le calendrier des compétitions et championnats régionaux pour la rentrée de septembre 2020 compte tenu de l'agenda des compétitions et Championnats Nationaux qui sera proposé pour validation lors du prochain Comité Directeur FFA du 15 mai 2020. Les commissions techniques de la Ligue (CSO, CRJ, CRM, CRAM…) feront des propositions qui tiennent compte des différentes contraintes.

- Michaël Bournazeix informe de l'avancement des dossiers de rentrée de septembre 2020 en structures d'entrainement de la Ligue (PE, CNE…) sur Talence, Poitiers et Limoges et indique, sous réserve, les effectifs prévisionnels 2020-2021. Il existe de nombreuses interrogations sur les candidatures des athlètes, et notamment sur celles qui devraient figurer les listes ministérielles (renouvellement ou entrée) compte tenu de la difficulté à satisfaire tous les critères exigés par la PPF.

- Rappel : Le site de la LANA est sous la responsabilité du Président de la Ligue. Par délégation, Nicole Duclos, Présidente de la Commission Communication et Partenariats est la seule habilitée à valider les publications avant mise sur le site par Jérémy Baty. Vous pouvez la contacter à nicoleduclos10@orange.fr

- ***Vous trouverez en Pièce Jointe le Projet de calendrier prévisionnel électoral qui sera proposé au prochain Comité Directeur.***

Prochaine Réunion : jeudi 18 juin 2020 - 14h

Le Président,
Eric Raul

La Secrétaire Générale,
Françoise Jeante

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Samedi 14 Novembre 2020

Calendrier électoral prévisionnel

Projet

	Délais statutaires	Dates prévisibles
Désignation des membres Commission Surveillance des Opérations Electorales CSOE	2 mois avant AG *(art 17-2)* 3 personnes désignées par Comité Directeur	14 septembre 2020 (62 jours)
Adoption des dispositions modifiant certaines règles relatives aux élections	Néant	Néant
Début de la période de dépôt des listes de candidatures au Comité Directeur	35 jours *(art 26-2)*	11 octobre 2020
Fin de la période de dépôt des listes de candidatures au Comité Directeur	21 jours *(art 26-2)*	25 octobre 2020 (23 h 59)
Fin de la période permettant une modification éventuelle de la composition d'une liste	Impossible *(art 26-4)* Sauf décès	-
Publication officielle de l'ensemble des listes valides et début de la campagne électorale	21 jours	26 octobre 2020
Respect des dispositions statutaires	Com. Statuts et Règle. *(art 17)* Com. Sur. Op. Elecorale	14 novembre 2020

Projet